



# PROSPER®

## FONGICIDE pénétrant et diffusant contre l'oïdium de la vigne\*

\*Cf. tableau des usages.

### Conditionnement(s)

Bidon 3 L

Bidon 10 L

### Fiche d'identité

#### Composition :

**Autres composants dangereux CLP**  
- Alcool benzyle  
- Dodécyl-benzène-sulfonique, sel de MEA

#### Classification RAC : 5

**Formulation** : concentré émulsionnable

**Numéro AMM** : 9800420

**Détenteur d'homologation** : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

**Substance active** : spiroxamine

**Teneur** : 500g/l, soit 50% (m/m)

**Famille chimique** : amines, amides (spirocétalamines)

**Mode d'action** : Agit par inhibition de la biosynthèse des stéroïdes au niveau de 4 sites d'action distincts de la chaîne de synthèse de l'ergostérol (IBS 2). Elle est dotée de propriétés systémiques.

### Description

PROSPER est un fongicide à base de spiroxamine, substance active préventive et curative appartenant à la famille chimique des spirocétalamines et unique représentante du mode d'action IBS 2 en vigne. PROSPER pénètre rapidement dans la feuille, ce qui le met à l'abri du lessivage. Il diffuse de façon régulière, dans les organes végétaux présents lors du traitement. Il agit en Inhibant la Biosynthèse des Stéroïdes en 4 sites différents (IBS 2) et sans résistance croisée avec les triazoles (IBS 1).

### Préparation

#### Préparation de la bouillie

Verser directement PROSPER, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans le pulvérisateur, le système d'agitation étant en marche.

#### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

### Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Précautions à prendre

#### Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Tableau des usages de PROSPER. Le tableau est divisé en plusieurs sections : 'Cultures', 'Densité de traitement', 'Moment de traitement', 'Produit', 'Mode d'action', 'Résistance', 'Précautions', 'Autres informations'. Les cellules contiennent des pictogrammes et des symboles indiquant les conditions d'usage.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

#### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

#### Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

#### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

#### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du



respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

### Toxicologie

### Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

### Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne	Oïdiums	0.611l/ha		35	1a

### Classement du mélange CLP

H302 H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
 H315 - Provoque une irritation cutanée.  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus.  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (Yeux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 Danger



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.  
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

#### Délai de rentrée

48 heures après traitement.

**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Information santé

#### Premiers soins

**Conseils généraux :** S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Contact avec la peau :** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Ingestion :** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

### Transport et Stockage

**Point gélif :** -10°C

**Température maximum :** 35°C

**N°ONU :** 3082



**\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

**Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45**

Le respect des usages préconisés pour la spiroxamine en France permet de garantir une exportation sans contraintes vers les Etats-Unis et le Japon, pour les vins issus de vignes traitées avec PROSPER.

#### **1. Organismes aquatiques**

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau. Vous pouvez réduire à 5 m la ZNT par rapport aux points d'eau si vous utilisez un des équipements anti-dérive homologués par le MAAF (cf. liste publiée au Bulletin Officiel du MAAF) et si vous respectez les autres conditions décrites à l'annexe 3 de l'arrêté du 4 mai 2017.

### **Traitement**

#### **Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)**

PROSPER présente une très bonne sélectivité sur tous les cépages de raisins de cuve. Sur raisin de table, ne pas traiter après le stade fin floraison de la vigne. PROSPER est classé Neutre à Faiblement Toxique sur typhlodromes (T. pyri et K. aberrans).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

#### **Programme de traitement**

PROSPER s'intègre dans tout programme de protection contre l'oïdium de la vigne. Il peut être utilisé en préventif, à tous les stades de la lutte anti-oïdium, à une cadence de 10-12 jours.

Deux époques de traitement sont à privilégier :

- avant fleur,
- après la nouaison.

Intervention exceptionnelle sur une attaque déclarée d'oïdium sur grappes : la limitation des dégâts peut être obtenue avec 2 traitements à la dose recommandée, répétés à 7 jours d'intervalle.

Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, ne pas appliquer PROSPER de façon continue durant la saison. Limiter le nombre d'applications de produits à base de spiroxamine (IBS 2) à 3 maximum par campagne.

#### **Classification FRAC**

5 - Agit par inhibition de la biosynthèse des stéroïdes au niveau de 4 sites d'action distincts de la chaîne de synthèse de l'ergostérol (IBS 2). Elle est dotée de propriétés systémiques.

#### **Application (matériel, pression)**

Compte-tenu du mode de distribution de la substance active de PROSPER, une application sur chaque face de chaque rang est fortement conseillée.

Bayer CropScience interdit formellement les applications réalisées à l'aide d'un pulvérisateur à dos, la qualité de pulvérisation étant trop irrégulière. Ainsi, Bayer CropScience décline toute responsabilité en cas d'utilisation de PROSPER à l'aide d'un appareil de ce type.

#### **Conditions du milieu**

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

#### **Mesures de protections des individus**



# PROSPER®

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT		
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4				Type 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>					

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

<sup>(1)</sup> Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Prosper® 500 g/l spiroxamine AMM n°9800420 Détenteur d'homologation : Bayer SAS ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 2 Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 2 Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 2 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 2 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



2 2 2 Danger 2 2 2 H302 H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. 2 H315 - Provoque une irritation cutanée. 2 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. 2 H318 - Provoque de graves lésions des yeux. 2 H361d - Susceptible de nuire au fœtus. 2 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (Yeux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. 2 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Mars 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)